

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 MAI 2015**

**Etaient présents** : MM MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. HALLUIN P. LIEVEN BERNARD M.J. MARCQ F. GALAND R. RIGAUT B. FEVRIER V. TOMASELLA Ch. PLATEL L. VERSMESSEN P. THOMAS B. DAL MORO S. VANDAELE MEQUIGNON C. DOURDENT L.

**Absent excusé** : MM. AMUSAN-ROYER J. POUILLE O.

**Procuration** : MME HOCHART F. donne procuration à MME VANDAELE C.  
MR DELTOUR J.P. donne procuration à MME LIEVEN MJ.  
MME HAZELL N. donne procuration à MME AERBEYDT M.  
MR BROUTIN F. donne procuration à MR MAYOR G.  
MR MESTDAGH J. donne procuration à MR VERSMESSEN P.

**Secrétaire de séance** : Madame GALAND Rolande est désignée en tant que secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Approbation du compte de gestion exercice 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur Municipal, comptable du trésor, pour l'année 2014.

#### **2 – Vote du compte administratif exercice 2014**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte administratif de l'ordonnateur, pour l'année 2014.

#### **3 – Affectation du résultat**

- Vu le compte de gestion établi pour 2014 par le Receveur Municipal et le Compte Administratif 2014 qui font apparaître les résultats suivants :

- en section de fonctionnement, **un excédent de : 922 753.56 €**

- en section d'investissement, **un excédent de : 1 289 478.17 €**

Compte tenu des restes à réaliser qui s'élèvent à la somme de :

**31 164.43 € en dépenses d'investissement**

Le Conseil Municipal :

-DECIDE d'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) une partie de l'excédent de fonctionnement, soit une somme de **350 000.00 €**.

#### **4 – Restauration scolaire (2015-2018)**

##### **Désignation du prestataire**

A l'issue de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et pour une durée totale qui ne pourra pas excéder trois ans, à la Société LA NORMANDE, aux conditions suivantes :

	<b>Hors taxe</b>	<b>Toute taxe comprise</b>
<b>Repas enfant</b>	<b>2,035 €</b>	<b>2,147 €</b>
<b>Repas adulte</b>	<b>2,158 €</b>	<b>2,277 €</b>
<b>Supplément pique-nique</b>	<b>0,402 €</b>	<b>0,424 €</b>

#### **5 – Vente de 6 maisons rue de la Petite Catherine**

Les services des domaines n'ayant pas adressé l'estimation demandée, la délibération relative à la vente est reportée à une date ultérieure.

#### **6 – Travaux de couverture à la salle des sports, école maternelle, restaurant scolaire**

##### **Plafond acoustique**

##### **Assistance à maîtrise d'ouvrage – Désignation d'un prestataire**

A l'issue de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de confier à la Société d'INGENIERIE DU BÂTIMENT, 116 rue du Moyen Marais, 59870 WANDIGNIES HAMAGE, le marché portant sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 12 000.00 € H.T. soit 14 400.00 € TTC, estimant l'offre économiquement la plus avantageuse.

#### **7 – Portail « Famille »**

##### **Règlement – Fonctionnement des services scolaires, péri et extrascolaire**

##### **Dossier « famille unique »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le contenu du règlement mis en place dans le cadre du portail « famille » ainsi que le dossier « Famille unique » qui devra être complété afin d'accéder au dispositif.

#### **8 – Restauration scolaire**

##### **Tarif des repas pris à compter du 1<sup>er</sup> août 2015**

	<b>Tarif</b>	<b>Tarif majoré de 30 %</b>
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans les communes de la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2,85 €	<b>3.70 €</b>
Enfants extérieurs à la Commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	4,70 €	<b>6,10 €</b>

#### **9 – Tarif des études surveillées année scolaire 2015 - 2016**

**1,70 €** la séance pour l'année scolaire.

## **10 – Garderie**

### **Prix de journée et tarification du mercredi en période scolaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2015**

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du **1<sup>ER</sup> août 2015** de la façon suivante les prix de journée à la Garderie :

	Prix de journée		Mercredi en période scolaire	
	Jour de classe	Hors période scolaire	Garderie matin avant la classe et après-midi	Garderie avant la classe
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans les communes de la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2,65 €	5,30 €	4,10 €	1,55 €
	<b>Majoration 30 %</b>			
	3,45 €	6,90 €	5,30 €	2,00 €
Enfants extérieurs à la Commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	3,70 €	6,80 €	5,10 €	2,05 €
	<b>Majoration 30 %</b>			
	4,80 €	8,85 €	6,60 €	2,65 €

## **11 – Mise en place du paiement par carte bancaire sur internet**

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec la DFFIP, afin de régler les modalités de mise en œuvre et le fonctionnement du service, permettant la mise en place du paiement par carte bancaire sur internet.

## **12 – Décision budgétaire modificative Ouverture de crédit**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu :

-de procéder à des modifications budgétaires pour la pose d'une nouvelle clôture entre le stade et l'école maternelle.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Opération 102</b>	<b>« Stade »</b>		
<b>COMPTE 2128</b>	<b>Autres agencements et aménagements de terrains</b>	<b>+</b>	<b>700.00 €</b>
<b>COMPTE 020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>-</b>	<b>700.00 €</b>

**13 – Jury criminel : Formation des listes pour 2016.**

Tirage au sort.

**14 – Subvention exceptionnelle au profit du Secours Populaire Français  
Séisme au NEPAL – Appel à solidarité**

500.00 €.

**15 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Harmonie d'Allennes-les-Marais**

600.00 € pour l'acquisition d'un lot d'accessoires à l'usage des musiciens.

**16 – Questions diverses**

-EOLLIS : rapport d'activité 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

G.MAYOR